

LES AGENCES REGIONALES DE SANTE

Améliorer la santé de la population

et

Accroître l'efficacité de notre système de santé

Sommaire

I/ La réforme de notre système de santé	p. 3
II/ Les ARS, missions et objectifs	p. 8
III/ Organisation et fonctionnement	p. 15
En résumé...	p. 20

I/ La réforme de notre système de santé

Une réforme indispensable : pourquoi ?

- ▭ Un système de santé réputé de qualité

- ▭ Mais aussi :
 - complexe avec des disparités et des inégalités selon les régions ;

 - menacé :
 - des dépenses de santé en perpétuelle augmentation ;
 - des ressources limitées.

I/ La réforme de notre système de santé

Une réforme indispensable : pourquoi ?

Face à une réponse parfois insuffisante aux besoins de santé et à une évolution mal maîtrisée des dépenses, il est essentiel :

- ❑ d'adapter notre système pour mieux le préserver ;
- ❑ d'assurer la qualité et l'égalité d'accès aux soins ;
- ❑ de résoudre (en s'y attaquant radicalement) les problèmes de :
 - ❑ permanence des soins
 - ❑ parcours des soins
 - ❑ adaptation du mode de prise en charge
- ❑ d'inciter sans contraindre (en respectant la liberté d'installation des médecins et de choix des malades).

I/ La réforme de notre système de santé Une réforme voulue par la loi et opérationnelle dès 2010

- ▭ Les ARS sont la clé de voûte de la nouvelle organisation du système de santé prévue par la loi HPST* du 21 juillet 2009.
- ▭ Elles seront mises en place au printemps 2010.

*HPST : Hôpital, Patients, Santé et Territoires

I/ La réforme de notre système de santé Une réforme pour quelles ambitions ?

Efficacité

- meilleure santé de la population

Efficienc

- maîtrise des coûts

Démocratie

- coordination et concertation des acteurs

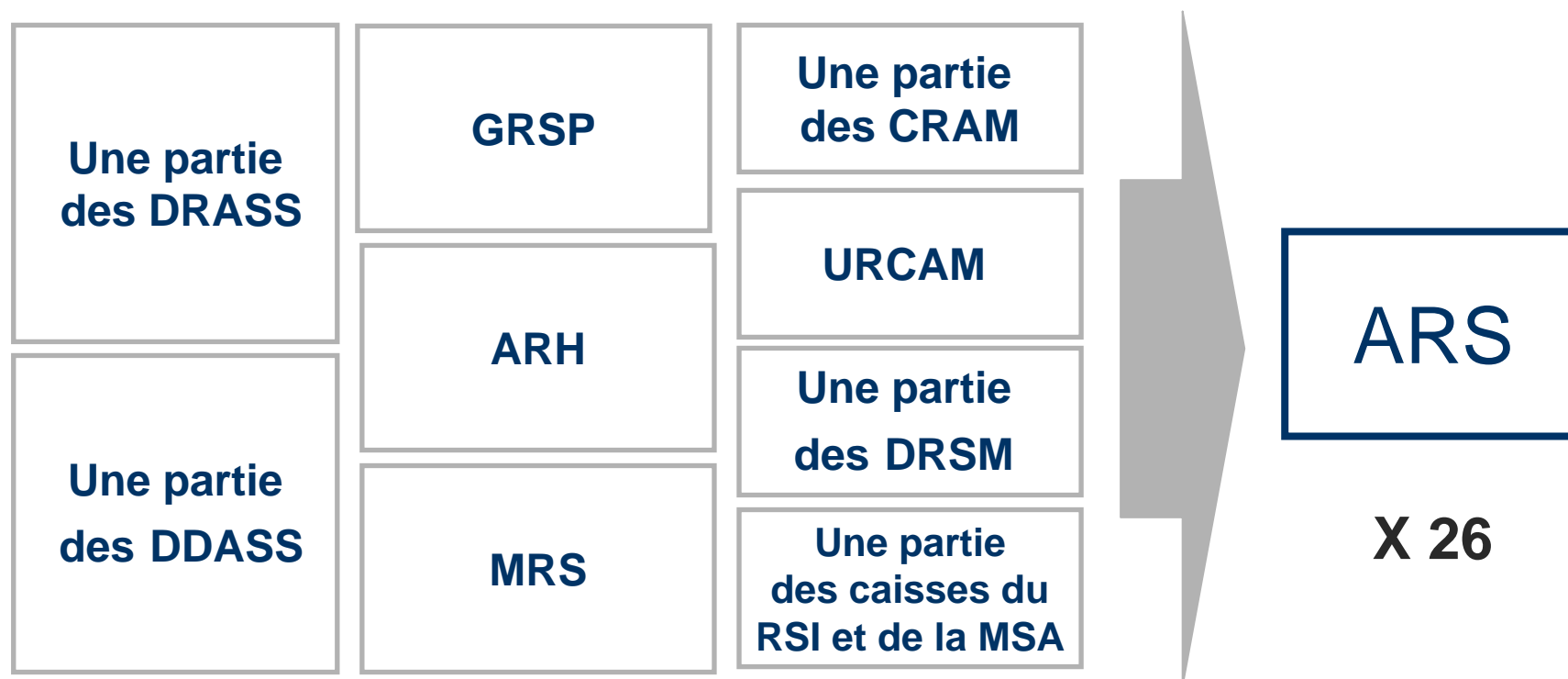
I/ La réforme de notre système de santé Une réforme : quels partis pris ?

- ▭ Un choix stratégique fondamental : mettre en place une autorité unique au niveau régional chargée du pilotage du système de santé.
 - L'union des forces de l'Etat et de l'assurance maladie en région
 - Un réseau composé de 26 agences et de leurs délégations territoriales qui peut ainsi mener des actions adaptées aux territoires et aux besoins des populations ;
 - Un interlocuteur unique qui garantit aux patients un égal accès aux soins ;
 - Des moyens pour mieux coordonner et impliquer davantage les acteurs locaux de santé ;
 - Un pilotage renforcé sur les questions de santé en coordination étroite avec les préfets et les élus.

III/ Les ARS missions et objectifs

Les ARS : des agences régionales intégrées

Chacune des 26 agences régionales de santé formera un système intégré regroupant l'Etat et l'assurance maladie :



III/ Les ARS missions et objectifs

Les ARS : un acteur territorial de référence

Sous la forme d'un établissement public, elles auront pour vocation de :

- ❑ définir la politique de santé de la région ;
- ❑ la mettre en œuvre ;
- ❑ contribuer à la maîtrise des dépenses de l'assurance maladie.

III/ Les ARS missions et objectifs

Les ARS : quelles missions ?

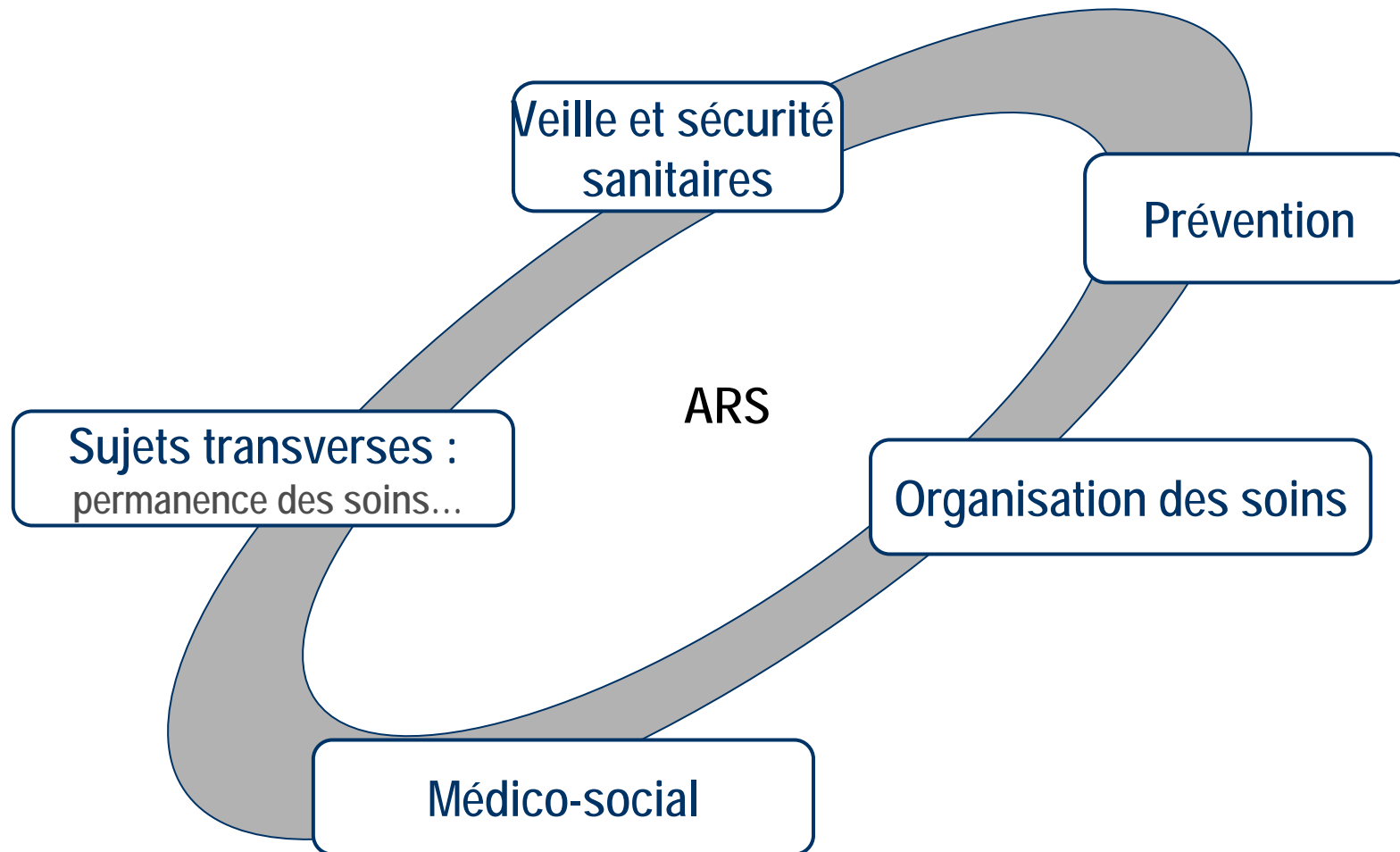
2 grandes missions :

- ❑ **Le pilotage de la santé publique**
 - ❑ Organiser la veille et la sécurité sanitaires ainsi que l'observation de la santé.
 - ❑ Définir, financer et évaluer les actions de prévention et de promotion de la santé.
 - ❑ Contribuer à la gestion des crises sanitaires, en liaison avec le préfet.

- ❑ **La régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, médico-social et hospitalier**
 - ❑ dans sa dimension territoriale : pour une meilleure répartition de l'offre sur le territoire ;
 - ❑ dans sa dimension économique : pour une meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses.

III/ Les ARS missions et objectifs

Un périmètre d'action large pour une approche globale de la santé

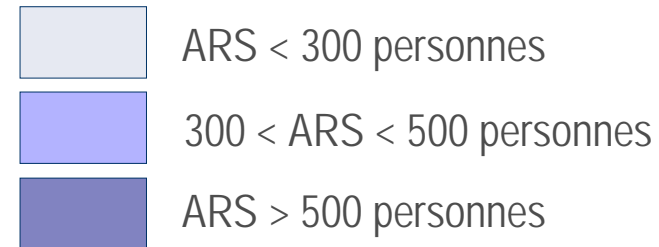


III/ Les ARS Organisation et fonctionnement

La « maison commune » de l'Etat et de l'assurance maladie, regroupant près de 9 000 agents



Effectifs des ARS en nombre de personnes
(Estimation de l'existant)



En moyenne,
entre 300 et 350 agents par région,
fonctionnaires, contractuels de droit public
ou de droit privé

II/ Organisation et fonctionnement

Être plus efficace : comment ?

- ▭ **Les ARS travailleront avec l'ensemble des parties prenantes :**
 - Le préfet de région, le préfet de zone et les préfets de département ;
 - Les élus ;
 - Les professionnels de santé ;
 - Les représentants des usagers et du secteur associatif.

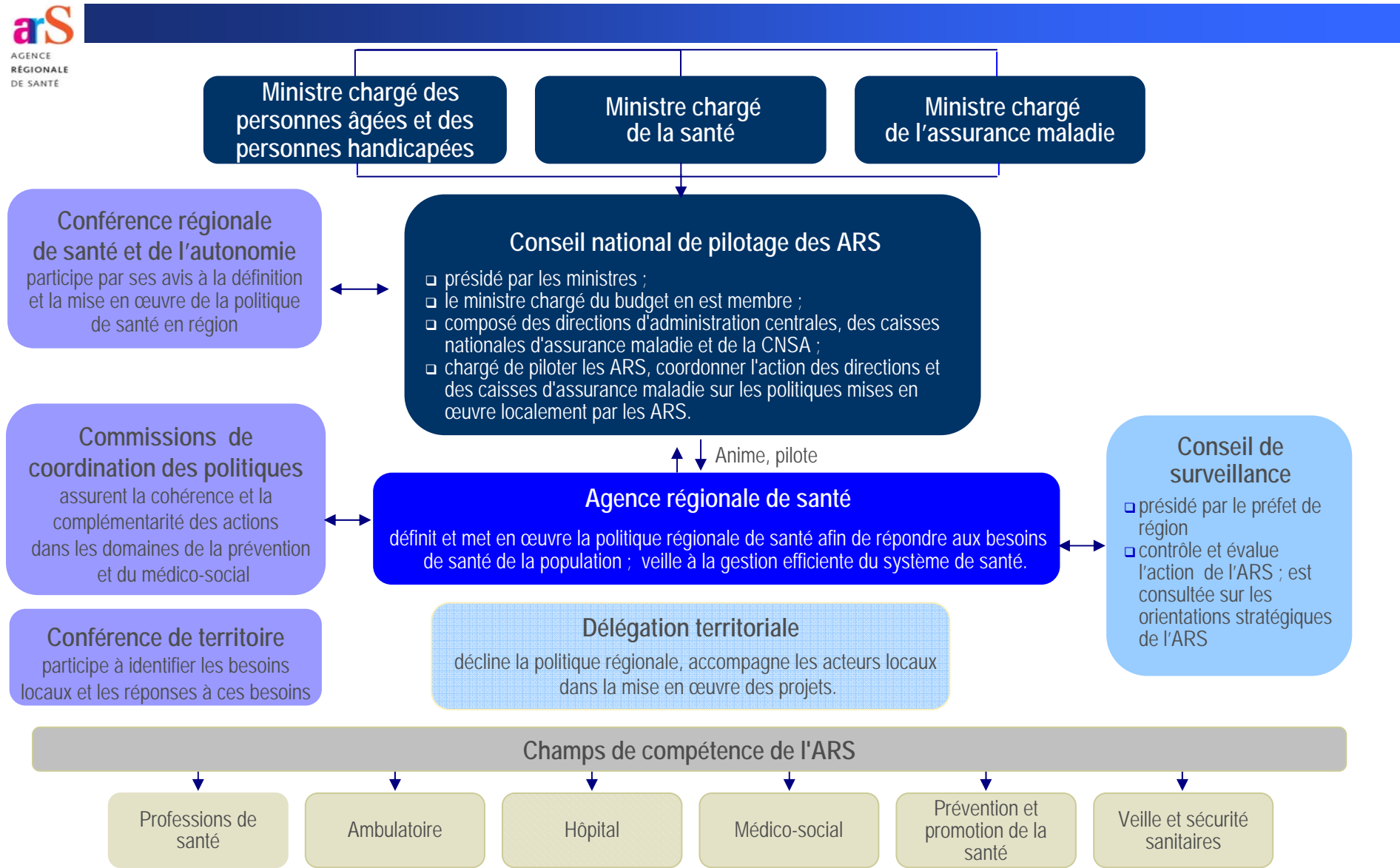
- ▭ **Le dispositif de gouvernance garantira la concertation avec les acteurs locaux.**
 - La conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
 - Les deux commissions de coordination des politiques :
 - pour la prise en charge et l'accompagnement médico-social
 - pour la prévention
 - Les conférences de territoire.

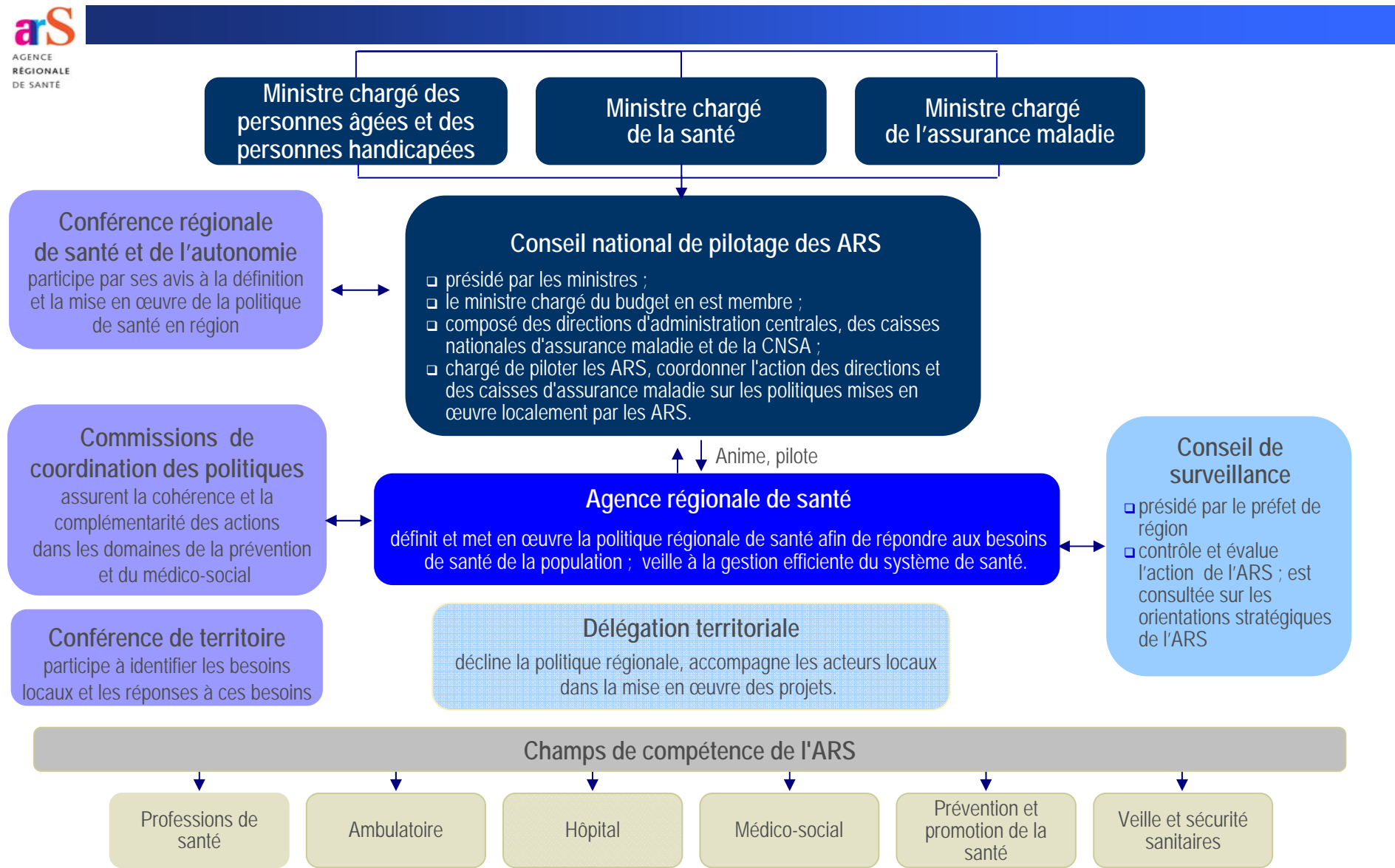
III/ Organisation et fonctionnement Être plus efficace : comment ?

Les ARS, au plus près du terrain, au plus près des besoins.

Les ARS seront relayées par des délégations territoriales au sein de chaque département. Ces délégations seront chargées de :

- ❑ décliner les politiques régionales de l'ARS localement ;
- ❑ servir d'interface entre le niveau régional et le niveau de proximité ;
- ❑ accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets.





Ministre chargé des personnes âgées et des personnes handicapées

Ministre chargé de la santé

Ministre chargé de l'assurance maladie

Conférence régionale de santé et de l'autonomie participe par ses avis à la définition et la mise en œuvre de la politique de santé en région

Conseil national de pilotage des ARS

- présidé par les ministres ;
- le ministre chargé du budget en est membre ;
- composé des directions d'administration centrales, des caisses nationales d'assurance maladie et de la CNSA ;
- chargé de piloter les ARS, coordonner l'action des directions et des caisses d'assurance maladie sur les politiques mises en œuvre localement par les ARS.

Commissions de coordination des politiques assurent la cohérence et la complémentarité des actions dans les domaines de la prévention et du médico-social

Agence régionale de santé

définit et met en œuvre la politique régionale de santé afin de répondre aux besoins de santé de la population ; veille à la gestion efficiente du système de santé.

Conseil de surveillance

- présidé par le préfet de région
- contrôle et évalue l'action de l'ARS ; est consultée sur les orientations stratégiques de l'ARS

Conférence de territoire participe à identifier les besoins locaux et les réponses à ces besoins

Délégation territoriale

décline la politique régionale, accompagne les acteurs locaux dans la mise en œuvre des projets.

Champs de compétence de l'ARS

Professions de santé

Ambulatoire

Hôpital

Médico-social

Prévention et promotion de la santé

Veille et sécurité sanitaires

III/ Organisation et fonctionnement

Être plus efficace : comment ?

L'action de l'ARS s'inscrira dans une stratégie régionale de santé incarnée par le projet régional de santé et ses trois volets :

- Le plan stratégique régional de santé fixe les objectifs et les priorités de santé de la région.
- Les schémas régionaux sectoriels déterminent les mesures conformes aux objectifs du plan dans l'ensemble des domaines :
 - la prévention ;
 - les soins ;
 - l'accompagnement et les prises en charge médico-sociales.
- Les programmes précisent les modalités opérationnelles et articulent en pratique les mesures prévues par les schémas régionaux sectoriels.

III/ Organisation et fonctionnement Être plus efficace : comment ?

L'ARS disposera de leviers d'actions renforcés :

- ❑ la contractualisation avec les acteurs de la santé ;
- ❑ les contrats locaux de santé ;
- ❑ l'appel à projets dans le champ médico-social ;
- ❑ l'élargissement de la gestion du risque aux secteurs hospitalier et médico-social.

III/ Organisation et fonctionnement Être plus efficace : sur quels sujets ?

Les sujets transverses où demain l'ARS sera un acteur majeur voire unique :

- ❑ le parcours du patient, notamment de patients ayant des maladies chroniques, des personnes âgées ou handicapées ;
- ❑ les reconversions hospitalières, pour de grands comme de petits hôpitaux ;
- ❑ la permanence des soins ;
- ❑ la démographie médicale et paramédicale ;
- ❑ le développement de la qualité des soins ;
- ❑ la collecte et l'interprétation des données sanitaires et médico-sociales de la région.

III/ Organisation et fonctionnement Être plus efficace : sur quels sujets ?

Les secteurs où l'ARS disposera de leviers renforcés :

- ❑ la promotion de la santé - prévention (contrats locaux de santé,...)
- ❑ la veille et la sécurité sanitaires (mutualisation des compétences et des expertises)
- ❑ l'ambulatoire (outils de contractualisation) ;
- ❑ l'hôpital (contrôle de gestion et actions communes avec l'assurance maladie, nominations,...) ;
- ❑ l'accompagnement médico-social (nouvelles procédures d'autorisation, ...).

En résumé

Quels sont les atouts des ARS ?

- ❑ Un interlocuteur régional unifié.
- ❑ Une meilleure coordination entre les professionnels et les établissements de santé et médico-sociaux.
- ❑ Un pilotage renforcé avec les préfets et les élus.
- ❑ Un périmètre étendu intégrant la santé publique dont la prévention, la veille et la sécurité sanitaires, l'organisation de l'offre de soins, ainsi que le secteur médico-social.
- ❑ L'association des métiers de l'État et de l'assurance maladie pour une approche complémentaire des stratégies de santé, à mener dans les différents secteurs d'activité.
- ❑ Un réseau territorial de 26 agences et de leurs délégations territoriales.
- ❑ Des outils, des supports et des marges financières propres qui renforcent les capacités d'actions.

En résumé Pour le bénéfice de qui ?

Plus de proximité, plus de simplicité, plus d'efficacité pour...

... les citoyens

Une meilleure prise en charge
des patients, l'amélioration
de l'accès et de la qualité
des soins

... les professionnels de santé

Des efforts mieux coordonnés
et une meilleure pratique
en cohérence avec les spécificités
de chaque territoire

... les collectivités locales

Un partenariat
qui favorise
les complémentarités